



Ville de Pirae
TAHITI
POLYNÉSIE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 051 /2019 DU 02 JUILLET 2019

Approuvant le plan de découpage scolaire de la Commune de Pirae

Séance du 02.07.2019

Sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, Maire de Pirae

Secrétaires de séance : Mme Lorraine HUNTER, 5^{ème} adjoint au maire et Mme Eliane LECHENE, 7^{ème} adjoint au maire

Convocation le	24/06/2019	Date d'affichage de la convocation	24/06/2019
Date d'affichage du C.R.	04/07/2019	Date d'affichage de la délibération	25 JUIL. 2019
Transmission IDV	25 JUIL. 2019	Rendu exécutoire après Publication ou notification	25 JUIL. 2019

ONT VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	31	00	00

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	x		
2	LICHTLE Yvette		x	TIXIER POMARE Yvannah
3	TEMARII Abel	x		
4	MAO Marie-Madeleine		x	MACE Miriama
5	ATEM Félix	x		
6	HUNTER Lorraine	x		
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane	x		
9	RAFFIN Yvonnick	x		
10	TIXIER POMARE Yvannah	x		
11	CHICOU Jean		x	TEMARII Abel
12	MACE Miriama	x		
13	PAQUIER Jean Claude		x	
14	RAUFEA Doris	x		
15	MAKE Léon	x		
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAATUA Christophe	x		
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono		x	FOLIAKI Turere
20	TEAO Krys	x		
21	URAHUTIA Riveta		x	TAURAA Heimana
22	PARAUE Milton	x		
23	TEPU Taiana	x		
24	FOLIAKI Turere	x		
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo	x		
27	WONG Keehi	x		
28	TETOOFA Raiarii	x		
29	PARO Irvine		x	
30	VERNAUDON Béatrice		x	Maiana BAMBRIDGE
31	BAMBRIDGE Maiana	x		
32	TETUAETARA Théodore	x		
33	HAREHOE Thilda	x		
	Elus en exercice : 33	25	8	6

DELIBERATION N° 051 /2019 DU 02 JUILLET 2019

Approuvant le plan de découpage scolaire de la Commune de Pirae.

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- VU le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française et notamment son article L 2121-30 ;
- VU le code de l'éducation pour la Polynésie française ;
- VU la délibération n°26/2002 du 26 juin 2002 Approuvant le plan de découpage scolaire de la Commune de Pirae ;
- VU l'avis de la commission éducation ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

L'école primaire de Nahoata devant être fermé à partir du 05 juillet 2019, il est nécessaire de revoir le plan de découpage scolaire de la Commune de Pirae pour que la zone de recrutement prévue pour l'école primaire de Nahoata soit intégrée à celle de Tuterai Tane.

Après en avoir délibéré en sa séance du 02.07.2019 ;

ADOPTE :

Article 1^{er} : Est approuvé le plan de découpage scolaire de la Commune de Pirae comme suit et tel que représenté sur la carte jointe en annexe :

1- Ecoles primaire Val Fautaua

Quartiers Rafea, Timiona, Pirae Uta, Résidences Fautaua Val, Chalets Pater, Vetea, Vetea Nui, Chinfoo, Pater, les Vinis, rue Paul Bernière, rue Afarerii, quartier Marché de Pirae, Laroche, rue Tihoni Tefaatau (Est), rue Coppenrath, Cité Grand, quartier Mozelle.

2- Ecole primaire Taone

Vallée de Hamuta, Fare Rau Ape, lotissement Belle vue, rue Tihoni Tefaatau (ouest), rue Tematahi Temarii, rue Taute Tefaatau (Est), avenue Ariipaea Pomare, carrefour Hippo.

3- Ecoles Tuterai Tane élémentaire et maternelle

Vallée de Nahoata, rue Tuterai Tane, quartier Tenaho et fond de vallée, Michelli, Oura, lotissement Nahoata, Lotissements Aute, Résidence Fare Tahora, Domaine Labbé, rue Temarii, rue Gadiot, rue Yves Martin, quartier Matatevai, Princesse Heiata, Lagon Bleu, Lotissement Zimmer.

Article 2. : La délibération n°26/2002 du 26 juin 2002 susvisée est abrogée.

Article 3. : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4. : Le Directeur général des services, le Chef du service des ressources et le Chef du service de l'action sociale et éducative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,



Edouard FRITCH

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire,

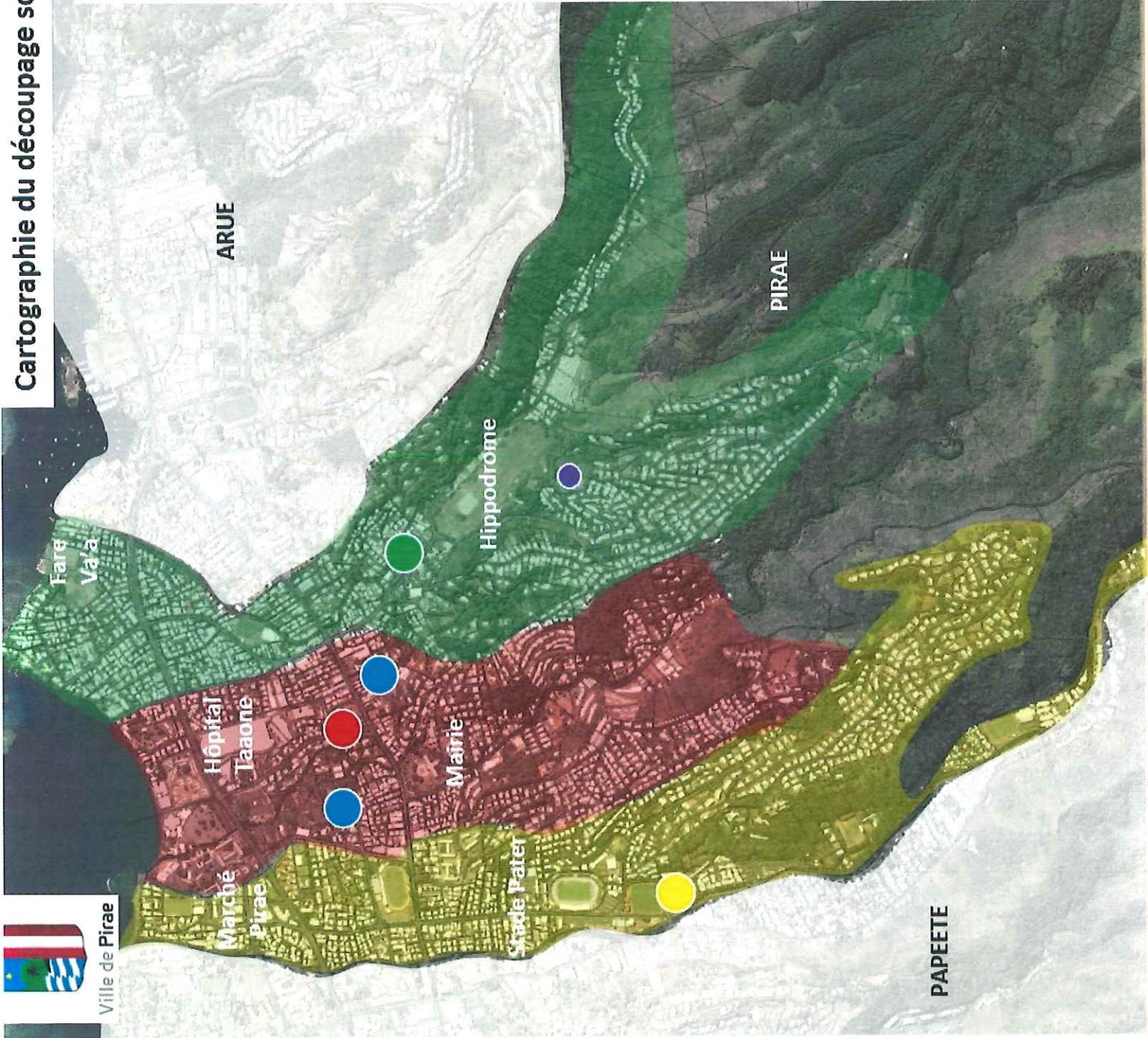
Pour le maire absent,
Le 2^{ème} Adjoint,



M. Abet TEMARII
Edouard FRITCH



Ville de Piraé



Cartographie du découpage scolaire de la commune de Piraé - 2019

Légende :

- Ecole Primaire Val Fautaua
- Secteurs dépendants de l'école
 - Quartiers Rafea, Timiona, Piraé Uta,
 - Résidences Fautaua Val, Chalets Pater, Vetea,
 - Vetea Nui, Chinfoo, Pater, les Vinis, rue Paul Bernière, rue Afarerii, quartier Marché de Piraé, Laroche, Rue Tihoni Tefaatau (Est), rue Coppenrath, Cité Grand, quartier Mozelle
- Ecole Primaire Taaone
- Secteurs dépendants de l'école
 - Vallée de Hamuta, Fare Rau Ape, lotissement Belle vue, rue Tihoni Tefaatau (Ouest), rue Tematahi Temarii, rue Taute Tefaatau (Est), avenue Aripaea Pomare, carrefour Hippo
- Ecoles Tuteraï Tane : Élémentaire et Maternelle
- Secteurs dépendants des écoles
 - Vallée de Nahoata, rue Tuteraï Tane, quartier Tenaho et fond de vallée, Michelli, Oura, lotissement Nahoata, Lotissements Aute, Résidence Fare Tahora, Domaine Labbé, rue Temarii, rue Gadiot, rue Yves Martin, quartier Matatevai, Princesse Heiata, Lagon Bleu, Lotissement Zimmer
- CJA de Nahoata
- Ecoles privées Saint Michel 1 & 2

Marania TINORUA

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 25 juillet 2019 11:45
À: s2low@s2low.org; Marania TINORUA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF9872-200013746-20190725-10.xml; 987-200013746-20190702-DELIB_051_2019-DE-1-2_10.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Polynésie Française - SAIDV-Subdivision administrative des îles du Vent _ Arr n°2

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-07-25(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE PIRAE

N° de SIREN: 200013746

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_051_2019

Objet acte: Approuvant le plan de découpage scolaire de la Commune de Pirae.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 3.5-Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant Acte: 987-200013746-20190702-DELIB_051_2019-DE
